



Mouvement des écoles 2009 : Bouversements et reculs en perspective

Le SE-UNSA conteste la tenue d'une seule CAPD Mouvement et la formulation d'une unique liste de vœux qui vont renforcer ce contre quoi nous nous sommes toujours battus : une opacité lors des affectations, « le fait du prince »... Quels reculs!



IMPORTANTES CHANGEMENTS POUR LE MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2009

A la suite du BO du 6 novembre 2008, tous les départements sont contraints de modifier cette année leurs règles de mouvement intra départemental.

Il se calque désormais sur le fonctionnement du mouvement intra du second degré sans prendre en compte les spécificités du premier degré.

- ➔ Le mouvement se concentrera en une seule phase informatique et verra les personnels nommés à titre définitif sur leur poste.
Seuls des ajustements pourront être apportés lors de la CAPD du 11 juin 2009 pour certains postes (postes ASH pour les personnels non spécialisés ou postes de direction restés vacants attribués à titre provisoire). Les personnels seront informés mi-mai de leur future affectation par l'administration.
- ➔ Les néo-titulaires et les personnels nommés à titre provisoire en 2008, devront obligatoirement faire apparaître dans leurs vœux les 10 zones géographiques de Saône et Loire, classées par ordre de préférence **plus** un certain nombre de vœux précis . Le nombre total de vœux ne pourra dépasser 30 vœux.(vœux précis + nature(s) de poste par zone).
- ➔ Pour les autres collègues titulaires de leur poste, il est possible de ne demander que des vœux précis ou de les associer avec des vœux sur une ou plusieurs zones.

Les 10 zones de Saône et Loire

- zone de collèges d'Autun, Epinac, Couches
- zone de collèges de Bourbon Lancy, Gueugnon, Digoin
- zone de collèges de Chagny, Givry, Chatenoy, Buxy, St Rémy
- zone de collèges de Chauffailles, La Clayette, Marcigny
- zone de collèges de Cuiseaux, Cuisery, Louhans, Sennecey, St Germain du Plain
- zone de collèges de Le Creusot, Montcenis, Montchanin, Etang sur Arroux
- zone de collèges de Macon, Cluny, Lugny, Matour, La Chapelle de Guinchay, Tournus, St Gengoux
- zone de collèges de Montceau, Sanvignes, St Vallier, Genlard
- zone de collèges de Paray, Charolles
- zone de collèges de St Germain du Bois, Verdun sur le Doubs, Pierre de Bresse, St Martin, St Marcel, Chalon



CAPD Mouvement

- 16/03 : gr de travail grille de notation
- 10/04 : CAPD cas particuliers
- 27/04 au 12/05 : publication des postes vacants et ouverture du serveur (attention, ouverture pendant les vacances)
- 11/06 : CAPD mouvement informatique et promos hors classe
- 03/07 : ajustements mouvements 2009

Les néo-titulaires et les personnels nommés provisoirement en 2008 doivent faire apparaître chaque zone dans leurs vœux, avec un ordre de préférence.
Attention, les 10 zones couvrent tout le département et certaines sont très étendues.